

Octobre 2013 – Octobre 2015 Productions de l'onde, 2 ans déjà...

Deux ans après que Edgar Bori et Cathie Bonnet aient repris les guides de l'entreprise Productions de l'onde et suite à la campagne de soutien « Sauvons Productions de l'onde, ses artistes et artisans », nommée symboliquement *Le Titanic ne coulera pas*, notre navire est en voie de se maintenir à la surface et nous recommençons à nous consacrer aux projets artistiques que nous défendons et propulsons : Bon Débaras (disques et spectacles), Edgar Bori (disques et spectacles) sans oublier le maintien de plusieurs des disques en catalogue lancés au fil des dernières années. Nous vous tiendrons bientôt au courant des événements culturels à venir en espérant que vous répondrez en grand nombre.

Mais nous souhaitons d'abord prendre le temps de vous informer du processus des phases de redressement qui se poursuivent depuis le 21 octobre 2013, date à laquelle Productions de l'onde a été laissée à l'abandon par ses deux administrateurs de passage avec plus de 425 000 \$ de dettes, liées majoritairement au projet RIME.

Notre campagne de financement a rapporté un montant net d'un peu plus de 85 000 \$. Sur cette base, représentant 20% de l'ensemble de la dette connue de l'entreprise, une offre égale à ce pourcentage, soit 20%, a été faite à la majorité des créanciers en échange d'une quittance complète. Nous remercions sincèrement tous les donateurs pour leur contribution et également les artistes, artisans et entreprises qui ont accepté l'offre de règlement.

À ce jour aucune offre n'a été refusée et les acceptations ont souvent été accompagnées de félicitations devant l'implication et l'intégrité de tous dans ce dossier de redressement du navire Productions de l'onde. Il reste cependant quelques artisans qui n'ont pas donné de réponse définitive. Tous les détails concernant la situation actuelle de Productions de l'onde par rapport aux créanciers recensés fin octobre 2013 sont à la fin de ce communiqué.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire et de négociations à mener et bien qu'il soit évident que nous aurions aimé faire plus, nous sommes fiers d'avoir, avec et grâce à vous, contribué au remboursement à ce jour de plus de 128 165 \$. Nous avons dans la foulée effacé un total de 305 624 \$ des dettes cumulées entre le 13 juin et le 21 octobre 2013 par Nicolas Asselin et Steve Desgagné, alors propriétaires.

Bien que nos efforts aient été en partie couronnés de succès, Productions de l'onde est encore devant deux gros dossiers non réglés :

- La Caisse de la Culture Desjardins qui nous réclame le remboursement immédiat d'un prêt commercial (en procédure d'opposition pilotée pour Productions de l'onde par Savonitto et Ass.) pour une somme de plus de 87 704 \$.
- Les Normes du Travail qui représente 14 personnes, techniciens ou responsables administratifs, floués principalement dans le projet RIME (poursuite conjointe contre Nicolas Asselin, Steve Desgagné, NSF Média, RIME et Productions de l'onde) pour une somme de 110 526 \$.

Nous tenons à faire valoir nos droits dans les dossiers de la Caisse de la Culture et des Normes du Travail. Par contre, les frais d'avocats deviennent de plus en plus lourds à porter. Productions de l'onde en est déjà à plus de 25 000 \$ de déboursés dans ces deux batailles. Pour continuer notre combat dans ces dossiers, il nous faudra peut-être envisager une campagne publique dévoilant nos convictions pour relancer une levée de fonds.

Octobre 2013 – Octobre 2015
Productions de l'onde, 2 ans déjà...

Outre les sommes en jeu, il est important de souligner que nous avons réussi à dégager les artistes qui le désiraient des ententes contractuelles les liant à Productions de l'onde afin que, dans l'éventualité d'une faillite de l'entreprise, ces artistes soient libérés des problèmes légaux concernant la propriété de leurs œuvres. Il s'agit de Catherine Major (fin de contrat), Ivy (entente), Stéphane Côté (fin de contrat), Alexandre Belliard (entente), Saule (entente), Gaële (entente) et Josianne Paradis (entente). Tous et toutes ont pu mettre fin de façon négociée à leur contrat de disque ou de spectacles avec Productions de l'onde en ne renouvelant pas leurs ententes.

Merci à tous les donateurs, artistes, artisans et entreprises qui nous ont appuyés depuis le 21 octobre 2013, ainsi qu'à tous ceux qui continueront à le faire en 2015 et 2016. Plus particulièrement : Serge Fournier de BCF Avocats, Paul Gauthier et toute l'équipe de Lg2 communications, Michel Ladouceur et son équipe (comptabilité), Musicaction, la Sodec, l'UDA, la Guilde, la SODRAC, Savonitto Avocats, sans oublier les créanciers qui ont accepté ou accepteront l'offre de règlement à hauteur de 20%.

Vous recevrez prochainement plus d'informations sur les projets à venir, et les offres spéciales (disques et spectacles) que nous comptons proposer à tous nos supporteurs pour les remercier de leur appui et de leur soutien.

En attendant, restez à l'écoute des projets culturels défendus par Productions de l'onde.

À bientôt,



Il est toujours possible de nous aider financièrement dans notre effort de négociation ultime contre la Caisse Desjardins de la Culture et les Normes du Travail en envoyant vos dons à Productions de l'onde, 2560 rue Bélanger # 306 Montréal H1Y 1A4

Vous pouvez aussi découvrir nos disques et propositions de spectacles sur delonde.com et sur bori.com

Octobre 2013 – Octobre 2015
Productions de l'onde, 2 ans déjà...

Détails de la situation

Voici comment se décline la situation à ce jour par rapport aux 124 créanciers recensés fin octobre 2013 :

Dans le cadre de l'offre de règlement à hauteur de 20% en échange d'une quittance complète :

- 38 artistes, artisans ou entreprises
- Montant remboursé : 30 796 \$
- Créances effacées : 153 980 \$

Dans le cadre d'un crédit Visa Affaires Desjardins à rembourser liant conjointement Productions de l'onde, Paul Grégoire et Cathie Bonnet :

- Montant remboursé : 9 588 \$ par Productions de l'onde
10 412 \$ par Paul Grégoire
- Créances effacées : 47 938 \$

Dans le cadre de projets subventionnés à hauteur de 50% et plus par Musicaction et RadioStar nécessitant le remboursement complet des sommes dues :

- 33 artistes, artisans ou entreprises
- Montant remboursé : 87 781 \$
- Créances effacées : 87 781 \$

Entreprises qui ont effacé la dette sans demande de compensation par solidarité :

- 5 entreprises
- Montant remboursé : 0 \$
- Créances effacées : 15 925 \$

Total des règlements au 21 octobre 2015 :

- Montants remboursés : 128 165 \$
- Créances effacées : 305 624 \$
- Dossiers réglés : 77

Dossiers encore en suspend ou en attente de règlement

Offre de règlement à hauteur de 20% en échange d'une quittance complète en attente de réponse :

- 8 artistes, artisans ou entreprises
- Montant à déboursier : 4 912 \$
- Créances à effacer : 19 563 \$

Dossiers en cours de négociation :

- Normes du travail : 110 526 \$
- Caisse de la Culture : 87 704

Autres dossiers :

- 4 dossiers de moins de 100\$ non réclamés à ce jour.
- 7 dossiers liés au RIME, à NSF médias, ou à la Boîte à Musique ou autres que Productions de l'onde
- 4 artisans non encore rejoints liés au RIME
- 9 dossiers non fondés (factures liées à des services non rendus)